



**Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Val de l'Ognon**

## **PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 25 MARS 2011 14H30**

Président : M. DECOSTERD Thierry

Secrétaire de séance : M. BELIARD Daniel

Elus présents :

Nombre de membres présents : **51** délégués présents.

Nombre de votants: **62** votants (**11** procurations)

Elus Absents :

47 absents ou excusés

Autre présent : M Didier ROLLET,

Ordre du jour :

- Rapport du Président,
- Approbation du Compte Administratif 2010 et Compte de Gestion 2010,
- Affectation du résultat 2010,
- Etude et vote du Budget 2011,
- Programme de travaux 2011,
- Service public d'assainissement non collectif : avenant aux statuts,
- Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau 2010,
- Questions et informations diverses.

## **1. Approbation du PV de la séance précédente et désignation d'un secrétaire de séance**

L'assemblée approuve à l'unanimité le PV de la séance précédente.  
M. BELIARD est désigné secrétaire de séance.

## **2. Approbation du compte administratif 2010 et du compte de gestion**

M. BELIARD présente le compte administratif et le propose au vote. Il est conforme au compte de gestion de la trésorerie.

*Il est accepté à l'unanimité. (Délibération 1)*

Le résultat de fonctionnement est affecté en partie au compte 1064 (réserve règlementée), et le reste est reporté du fait que le solde des restes à réaliser est inférieur au résultat 2010. Soit 17 033.44 € au 1064 et 663 072.57€ au 002 en report de fonctionnement.

*L'affectation est acceptée à l'unanimité. (Délibération 2)*

## **3. Budget primitif 2011**

Le président détaille le budget 2011. On notera que les nouveaux investissements sont de 2 020 000 euros H.T., dont 400 000 euros dans la création d'une microcentrale hydroélectrique sur l'Ognon, à Courchapon.

Le reste de la somme sera affecté au réseau d'eau potable et aux ouvrages.

Ce budget prévoit un emprunt d'environ 310 000 euros.

*Le budget est accepté à l'unanimité. (Délibération 3)*

Le président présente succinctement le rapport financier transmis par M. Arnould, trésorier du syndicat. Il note que le syndicat assure une gestion maîtrisée des dépenses en maintenant un endettement faible, qui lui permettra dans les années à venir de pouvoir continuer l'investissement nécessaire sur le patrimoine. Le rapport est joint à ce compte rendu.

## **4. Programme de travaux**

M. BELIARD dresse un état d'avancement des travaux neufs. L'ensemble des programmes précédents est pratiquement terminé.

Ensuite, il présente la liste des travaux prévus en 2011 qui comprend des opérations en coordination avec les communes et des opérations pour le syndicat.

## **5. Service public pour l'assainissement non collectif (SPANC)**

Le président propose un avenant aux statuts pour intégrer la compétence optionnelle assainissement non collectif. Il explique qu'il s'agit là de proposer un service public nouveau aux communes du syndicat, pour satisfaire aux obligations réglementaires qu'elles ont par rapport à l'assainissement non collectif.

Il présente aussi un prévisionnel de budget pour montrer le réalisme de ce service.

Par ailleurs, le bureau devant encore travailler sur le sujet, il sera proposé à la prochaine assemblée générale le règlement de service, le montant des redevances et le budget. Par conséquent, les chiffres présentés ce jour ne sont pas définitifs mais donne seulement une orientation.

*L'avenant aux statuts est approuvé à l'unanimité (Délibération 4).*

Dans la procédure de modification statutaire, régie par l'article L5211-20 CGCT, il est prévu que la délibération soit notifiée au maire de chacune des communes membres; le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

La décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci

## **6. Rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau**

M. ROLLET présente le rapport annuel. Il a été remis aux délégués et sera envoyé aux communes.

A noter que le rendement augmente, à 78.6% et qu'au niveau qualité, il n'y a pas eu de non-conformité cette année.

*Le rapport est adopté à l'unanimité (Délibération 5)*

## **7. Bâtiment de Courchapon**

M. CORDIER explique que les travaux du bâtiment de Courchapon sont quasiment terminés. Le personnel devrait pouvoir intégrer les lieux d'ici quinze jours.

Par ailleurs M. CORDIER rappelle qu'il procédera bientôt à une visite des sites pour faire le point sur l'état d'avancement des travaux étudiés conjointement avec le bureau.

## **8. Magazine du Val**

M. GAUTHIER se félicite des derniers articles de journaux qui ont pu mettre en avant le syndicat, qu'il s'agisse du raccordement de Venère ou plus récemment du 10 000ème abonné.

Il remercie les délégués pour leur collaboration dans la distribution du magazine du val.

Il explique que le site internet est régulièrement fréquenté, avec environ 200 visites par mois. Il est à noter qu'il s'agit à 75% de nouvelles visites sur les derniers mois.

Enfin, il rappelle que le syndicat accueille des écoles. Une visite est d'ailleurs bientôt programmée.

## **9. CET Corcelles Ferrières et pollution du puits P2**

M. DECOSTERD donne un état d'avancement sur ces deux dossiers.

Concernant le CET de Corcelles, le syndicat est en attente de la DREAL de résultats d'analyses des piézomètres, qui tardent à arriver malgré des relances.

Pour ce qui est du puits P4, un courrier récent à Madame la députée, Mme Françoise BRANGET, a permis un retour de courrier de Monsieur le préfet promettant d'apporter des réponses.

En tout cas, le président rappelle, que le syndicat s'occupe de ces dossiers régulièrement depuis de nombreuses années avec persévérance.